



SAINT CYR REUSSIR ENSEMBLE

Claude GIULIANO & Béatrice AÏELLO



Concessions des plages : Une vague submersible

Après le travail de la commission de délégation du service public, et au terme de cette procédure nous devons renouveler lors de ce dernier Conseil Municipal, 8 concessions sous traités d'exploitation. Nous remercions le service juridique pour la qualité du dossier transmis, qui nous a permis d'en faire l'analyse puisse que nous ne sommes pas membres de la commission.

Depuis de nombreuses années l'ensemble des plagistes ont su proposer des prestations de qualité reconnue par leur clientèle fidèle dans le respect des exigences de la commune tout en conservant chacun leur singularité et leur spécificité.

Il est à noter que tous ont participé activement au développement touristique de notre commune et nous souhaitons les remercier pour leur travail remarquablement accompli.

En choisissant que 5 anciens délégataires, il y a 3 changements proposés sur 8, deux écoles s'affrontent : une peut se féliciter du renouvellement l'autre regretter les compétences et l'expérience des délégataires.

Nous prenons le risque important que les nouveaux ne puissent pas pérenniser leurs activités sur la durée de 6 ans, leurs offres restent comptablement fragiles et impliqueraient une perte de recette pour la commune en cas d'échec.

LES INVESTISSEMENTS :

Les exploitants depuis 9 ans et voir plus ont su investir chaque année sur leur structure et sur leur matériel nécessaire à l'exploitation de leur lot permettant ainsi une amélioration constante de leur outil de travail. Dans leur offre ils proposent entre 40 000.00 et 85 000.00 euros uniquement pour l'entretien et le renouvellement de certain matériel.

Comment retenir de nouvelles candidatures qui proposent si peu d'investissement ? Entre 90 000.00 et 130 000.000 euros tout en sachant que le « Kit de plage » pour être viable doit être au moins de 200 000.00 euros. Comment les arrivants peuvent-ils justifier de si faible investissement de structure

LES ENGAGEMENTS SUR 6 ANS :

En fonction des éléments fournis par les candidats, ils doivent répondre et surtout s'engager pour 6 ans sur le respect du cahier des charges et des propositions faites dans leurs dossiers au niveau des activités.

Quels seront les moyens que possède la commune pour contrôler et vérifier que chaque candidat respecte pendant 6 ans ses engagements ?

GARDERIE D'ENFANT !!!

Pourquoi « le club Mickey » n'est pas autorisé sur les concessions, alors que vous autorisez une garderie d'enfant payante ?

Ont-ils tous les autorisations et les agréments nécessaires à l'accueil de groupe d'enfant ?

NOTRE RESPONSABILITE !

Nous en appelons à l'ensemble des élus présents et vous rappelle nous responsabilité commune en cas d'éventuels échecs de certains délégataires proposés, mais aussi en ce qui concerne le manque à gagner au niveau des recettes communales pour risque de non-paiement, sans doute aussi les sommes à supporter par la collectivité dans le cas de la contestation auprès des tribunaux plus que possibles !!!

Nous connaissons votre engagement, aussi votre respect du vote et de la discipline républicaine de votre groupe. Pourtant nous avons un cas de conscience, punir et rejeter des personnes en leur confisquant leur outil de travail, en les privant de revenus tous en leur laissant leurs emprunts et leurs dettes à payer - aucun accompagnement, bien au contraire à la veille de Pâques informer les candidats qu'ils n'ont plu de concession ; à quelques encablures seulement du début de la saison ; IMPENSABLE

Nous demandons un vote à bulletin secret ; D'autre part nous ferons part de nos observations à Monsieur le Préfet.

VOS REPONSES !

Nous attendons vos réponses et si vous aviez le moindre doute, il aurait été judicieux de retirer la délibération. Nous ne pouvions que voter contre. Nous demandons également que le procès-verbal du Conseil Municipal retranscrive exactement nos questions et vos réponses et qu'il soit noté, si vous refusez de répondre, qu'il en est ainsi. Comprenez qu'il ne s'agit pas d'un désaccord d'ordre politique mais simplement que la Justice doit dans cette commune rechercher les responsabilités de chacun. Nous aurons pour notre part, en notre âme et conscience, et sans manipulation politico-politicienne, fait notre devoir d'élu de la République en vous posant ces questions. En conclusion nous souhaitons vous faire part d'une citation d'un universitaire américain « Le but d'une gouvernance n'est pas de donner le bonheur, mais de donner aux hommes la possibilité de le chercher » William Ellery CHANNING

CHIFFRES D'AFFAIRES PREVISIONNELS :

Comment retenir des offres avec des prévisionnels si optimistes ?

Exemples :

CA réalisé en 2015 242 000.00 euros prévisionnel pour 2016 370 000.00 euros

CA réalisé en 2015 204 000.00 euros prévisionnel pour 2016 358 000.00 euros.

Naïvement nous pensions que le chiffre d'affaire de la 1^{ère} année d'un nouveau délégataire serait inférieur face à des délégataires installés et expérimentés.

Etes-vous sûr que ces dossiers soient solides financièrement d'un point de vu économique ?

L'INEXPERIENCE DES NOUVELLES CANDIDATURES :

Comment se fait-il qu'il n'apparait pas dans les dossiers des postulants leurs compétences dans la restauration ou la plage ?

Avez-vous vérifié les bilans de leurs précédentes activités ou au moins vérifié s'ils avaient réalisé une étude de marché afin d'étoffer leur offre ?

Pourquoi un groupe qui propose 320 000.00 euros d'investissement pour un lot n'a-t-il pas été retenu ?

REDEVANCE VARIABLE A 7%

Confirmez-vous que les offres variables des lots 4, 7 et 8 sont à 1% (offre complémentaire en janvier à 3%) et 7% pour un postulant, la Fédération des plagistes annonce qu'au-dessus de 4,5% l'activité n'est pas viable ?